

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 27 MARS 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	02 AVR. 2024
Date Réception	02 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, CHIERICO, BONNOT (à partir de la question n°2), CREPET (à partir de la question n°3),
MM. PERONA, BOURDIN, PETIT, JOUANIC, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE, JACQUEMIN,
M. CAVIGLIOLI, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel BOURDIN

DELIBERATION N° 351/24	<u>EHPAD « LES EAUX VIVES »</u>
Affiché du 02 AVR. 2024	APPROBATION E.P.R.D 2024
Au 02 JUIN 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

La Loi n°2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, a introduit les réformes de la tarification et de la contractualisation des Etablissements Hospitaliers Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), afin de soutenir la médicalisation de ces établissements et de généraliser les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 a précisé le cadre budgétaire applicable à ces établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS).

Pour ce qui concerne la contractualisation, ces textes prévoient la conclusion d'un CPOM qui se substituera à la convention pluriannuelle dite convention tripartite, signée entre l'établissement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental (CD).

Ce CPOM fixe notamment les objectifs budgétaires pluriannuels et les modalités d'affectation des résultats en lien avec ces objectifs. Il est conclu pour une durée de 5 ans. La mise en place des CPOM a été échelonnée sur une période de 5 ans également et la contractualisation pour l'EHPAD qui devait intervenir au second semestre 2021 a été reportée à 2024 en raison du contexte sanitaire.

La réforme budgétaire a également imposé la présentation d'un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) en remplacement de l'ancien budget prévisionnel. L'EHPAD est soumis à l'obligation de présenter un EPRD depuis 2018, conformément aux dispositions de l'article 313-12-IV ter du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Concernant la tarification, l'article 58 de la loi n°2015-1776 précitée a mis en place une tarification dite « à la ressource », c'est-à-dire forfaitaire, des prestations de dépendance et soins. Ainsi l'ARS et le CD fixent le niveau de ressources des EHPAD sur la base d'une équation tarifaire fondée sur le niveau des besoins en soins requis par les résidents.

En application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment l'article L.313-12 et suivants, et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L.1612-2 et suivants, la présente délibération a pour objet de présenter au vote l'EPRD des Eaux-Vives, pour l'exercice 2024, selon les modalités suivantes :

1- Calendrier budgétaire

Depuis l'exercice 2018, le calendrier budgétaire est défini comme suit :

- 1- Les établissements publics restent soumis à l'obligation de vote de leur budget Hébergement pour le 31 Octobre N-1, ainsi qu'à la transmission au contrôle de légalité et au comptable public.
- 2- Pour le 31 octobre N-1, le gestionnaire doit transmettre à minima une annexe « activité » permettant le calcul de prix de journée de la section Hébergement. Le Conseil d'Administration a procédé au vote du budget prévisionnel 2024 par **délibération n° 312-23 du 24 octobre 2023**.
- 3- Les autorités de tarification procèdent à la notification de leurs financements.
- 4- Elaboration de l'EPRD : chaque organisme gestionnaire élabore son EPRD au vu des notifications reçues des autorités de tarification.
- 5- Validation/ Refus de l'EPRD : le principe est une approbation tacite dans un délai de trente jours

2- Transmission de l'EPRD

La transmission de l'EPRD est conditionnée par les notifications des ressources par les autorités de tutelle :

- Si l'autorité de tarification a notifié ses ressources avant le 31 mars de l'exercice N, l'organisme gestionnaire doit transmettre un EPRD avant le 30 avril.
- Si l'autorité de tarification a notifié ses ressources après le 31 mars de l'exercice N, l'organisme gestionnaire doit transmettre l'EPRD dans les 30 jours qui suivent cette notification et, au plus tard, le 30 juin de l'exercice.



• Ce délai de 30 jours court, à compter de la plus tardive des notifications de financements alloués au titre de l'exercice N, l'établissement relevant d'une compétence tarifaire conjointe du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental. S'agissant d'une transmission **au plus tard au 30 juin**, et dans l'attente des notifications, l'EPRD peut inclure des sommes escomptées.

L'autorité de tarification peut s'opposer au projet d'EPRD lorsque celui-ci n'est pas conforme aux critères d'élaboration ou n'est pas accompagné des documents annexes. Dans le cas où l'EPRD est rejeté par une autorité de tarification, le gestionnaire fixe, dans un délai de trente jours suivant cette décision, un nouvel EPRD tenant compte des motifs de refus qui lui ont été opposés.

3- Règles comptables et budgétaires applicables

Le nouveau cadre budgétaire complet EPRD s'impose aux établissements publics autonomes et CCAS /CIAS depuis 2018.

Les documents constituant le dossier EPRD à transmettre aux autorités de tutelle sont constitués des documents normalisés et du rapport budgétaire et financier dont le contenu est défini par l'Article R. 314-223 du CASF.

Le cadre type de l'EPRD synthétique s'articule autour de quatre composantes :

a) Le compte de résultat prévisionnel consolidé dès le vote du budget (CRP) :

Les comptes de résultat prévisionnels se distinguent des sections d'exploitation par le fait qu'ils peuvent faire apparaître, dès le budget initial, un résultat prévisionnel excédentaire ou déficitaire.

b) Un tableau de détermination de la capacité d'autofinancement (CAF) :

Le résultat comptable est calculé en intégrant certaines charges qui ne donnent pas lieu à décaissement : dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations en particulier. Il intègre également les produits qui ne donnent pas lieu à décaissement : reprises sur provisions et sur dépréciations notamment. La CAF indique le potentiel de l'établissement à financer son cycle d'investissement avant tout recours à des financements extérieurs.

c) Le tableau de financement lequel représente le budget annuel du cycle d'investissement de l'établissement dont la première source de financement est précisément constituée par la CAF. Le tableau de financement peut ne pas présenter un strict équilibre emplois-ressources. Il se soldera suivant le cas par un apport ou prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement.

d) Les variations du fonds de roulement : l'apport ou le prélèvement sur le fonds de roulement net global (FRNG) doivent garantir les bons équilibres financiers fondamentaux de l'établissement.

4- Les grands équilibres de l'EPRD 2024

Dans l'attente des notifications des ressources par les autorités de tarification, l'EPRD s'établit ainsi :



Section d'exploitation

<u>Dépenses</u>	<u>5 247 800,00 €</u>
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation	1 020 000,00 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	3 628 000,00 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	599 800,00 €

<u>Recettes</u>	<u>5 115 205,00 €</u>
Groupe 1 : Produits de la tarification	4 932 955,00 €
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	164 450,00 €
Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	17 800,00 €

Section d'investissement

<u>Emplois</u>	<u>105 000,00 €</u>
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	22 000,00 €
Chapitre 20 : Concessions et droits similaires	12 700,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	70 000,00 €
Chapitre 27 : Prêts	300,00 €

<u>Ressources</u>	<u>75 000,00 €</u>
Chapitre 13 : Subventions	29 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	22 000,00 €
Chapitre 10 : Fonds propres (FCTVA)	23 700,00 €
Chapitre 27 : Prêts	300,00 €

Le budget prévisionnel s'établit avec **un déficit prévisionnel de 132 595 €.**

La capacité d'autofinancement prévisionnelle 2024 serait de – 33 881 €, ce déficit venant en diminution des 98 714 € de dotations pour amortissements et provisions, avec au final un prélèvement sur le fonds de roulement de 63 881 €.

La CAF en pourcentage des produits s'établit donc à – 0.66 %.

Considérant l'obligation de présenter le budget 2024 de l'EHPAD « Les Eaux Vives » sous forme d'un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses à transmettre aux autorités de tarification,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.314-7 et R314-4 à R314-20,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016, modifiant les dispositions financières applicables aux EHPAD,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services médico-sociaux,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2017 (JO du 29 décembre 2017) apportant les modifications comptables en application de l'article R.314-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu l'arrêté n°144 du 18 juin 2018 modifiant les cadres de présentation normalisés prévus au chapitre IV « Dispositions financières » du CASF,

Vu la délibération n° 312/23 du 24 Octobre 2023 adoptant le budget prévisionnel 2024 et l'annexe « Activité » pour l'EHPAD « Les Eaux Vives »,

Vu la délibération n° 336/24 du 21 Février 2024 adoptant le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget de l'EHPAD « Les Eaux Vives » 2024 présenté sous forme d'un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) dans son nouveau cadre obligatoire et tel qu'annexé à la délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à FREJUS, le 27 Mars 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE,
Nassima BARKALLAH**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



RAPPORT

EHPAD LES EAUX VIVES

E.P.R.D. 2024

Dans le cas des ESSMS rattachés au CCAS, en raison du lien juridique et budgétaire entre les deux structures, l'EPRD de l'ESSMS est voté en même temps que le budget de sa collectivité ou établissement de rattachement. Ce vote s'effectue selon le calendrier applicable aux collectivités locales. Il intervient au plus tard le 15 avril de l'année N (ou le 30 avril de l'année de renouvellement du conseil d'administration) en application des dispositions de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les EHPAD et les PUV, dont le tarif hébergement est fixé par le département et qui n'ont pas encore signé leur CPOM, transmettent aux autorités de tarification l'annexe « activité » ainsi que la détermination du tarif hébergement, ce qui a fait l'objet d'une délibération le **24 Octobre 2023**. Il a néanmoins été précisé dans cette délibération qu'il s'agissait d'un budget prévisionnel permettant d'engager des dépenses en attendant le vote de l'EPRD.

Le rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui fixe les grandes lignes du budget, a quant à lui été approuvé le **21 Février 2024**.

L'EPRD est à présent voté dans le cadre de la campagne budgétaire au titre de l'année N. Cet EPRD constitue le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 et s'établit en fonction des tarifs proposés aux instances de tutelle mais non encore validés par ces dernières. Les tarifs proposés sont basés sur les notes de cadrage relatives à la campagne budgétaire 2023 émanant de l'ARS. Le Département ne s'est pas encore prononcé sur la tarification 2024.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



BUDGET PREVISIONNEL 2024	4
1) Les dépenses d'exploitation	5
1.1 Evolution des dépenses budget 2024/budget 2022 par groupe fonctionnel	6
1.2 Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation	7
1.3 Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	8
1.4 Groupe III – Dépenses afférentes à la structure.....	9
2) Les recettes d'exploitation	10
2.1 Groupe I – Produits de la tarification	10
2.2 Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	12
2.3 Groupe III – Produits financiers	12
3) Section investissement	13
3.1 Les dépenses de la section investissement	14
3.2 Les recettes de la section investissement.....	14
4) Annexes	15 à 19
<u>PROSPECTIVE 2024 A 2030</u>	20 à 22
<u>CONCLUSION</u>	23

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le prix journée hébergement proposé est de **64,91 euros**. Le Conseil d'administration réuni le 6 mars 2024 a confirmé les orientations budgétaires pour 2024 sur la base de ce prix de journée « hébergement ».

Le Budget Prévisionnel pour l'année 2024 a été élaboré selon les critères suivants :

- EHPAD (Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes)
- Nombre de lits habilités « aide sociale » : 100%
- Capacité 100 lits dont 16 lits en Unité de Vie Protégée
- 14 places en PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) depuis 2014
- Date de signature de la convention tripartite 2^{ème} génération : 19 octobre 2015
- Date de renouvellement prévue (CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens): 2024
- GMP (GIR Moyen Pondéré) de **758** validé le **6 juin 2023**.
- PMP (Pathos Moyen Pondéré) égal à **228** et validé le **6 juin 2023**.
- 36 000 journées d'activité soit un TO (Taux d'occupation) de l'ordre de 98.63%.

Le budget d'exploitation de l'EHPAD « Les Eaux Vives » s'élève donc à la somme de 5 247 800 €, intégrant un résultat comptable prévisionnel déficitaire de 132 595 €.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



EXPLOITATION

1) DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses sont présentées par Groupe Fonctionnel :

- Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation
- Groupe II : Dépenses afférentes au Personnel
- Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

1.1 Evolution des dépenses budget 2024/budget 2023 par groupe fonctionnel

	Proposé 2023	Proposé 2024	Écart en €	Écart en %	Commentaires
Dépenses afférentes à l'exploitation	920 200	1 020 000	99 800	+ 10.85%	Dépenses énergétiques en baisse par rapport à 2023, la hausse des prestations reste contenue
Dépenses afférentes au Personnel	3 036 870	3 628 000	591 130	+ 19.47%	L'écart entre le BP 2023 et 2024 vient du fait de l'inscription de la totalité de crédits au 012 (grâce à la simulation du logiciel paie)
Dépenses afférentes à la structure	729 535	599 800	- 129 735	- 17.78%	La nouveauté est la baisse du loyer de 120 000 €. 15 800 € sont prévus en provisions pour les créances douteuses.
Total général	4 686 605	5 247 800	561 195	+ 11.97%	

1.2 Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation

Il s'élève à la somme de **1 020 000** Euros.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



	Libellé	Proposé 2023	Proposé 2024	Ecart €	Ecart %	Commentaires
60	ACHATS	315 000	366 500	51 500	+ 16.35%	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	315 000	366 500			Dont les principaux poste : l'Energie 167 000 €, les fournitures médicales 56 000 €, l'alimentation 46 000 € et les protections et produits absorbants 45 000 €.
61	SERVICES EXTERIEURS	18 300	18 300	0		
6111	Prestations à caractère médical	18 300	18 300			Prestation DASRI (déchets médicaux) 2 000 € / Art Thérapie 16 300 € Idem BP 2023
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	586 900	635 200	48 300	+ 8.23%	
625	Déplacements, missions et réceptions	10 500	13 800	3 300	+ 31.43%	Frais de réception en hausse : animations, spectacles, sorties, etc...
626	Frais postaux et de télécommunications	6 000	6 000			Le CCAS prend en charge une partie de la téléphonie notamment le coût mensuel de la fibre optique
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	64 000	59 000			
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	456 000	506 000	50 000	+ 10.96%	Alimentation extérieure en nette hausse (prestataire Garig)
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur	50 400	50 400			
	Total Groupe I	920 200	1 020 000	99 800	+ 10.85%	Achats et fournitures (alimentation) en hausse

1.3 Groupe II – Dépenses afférentes au personnel

Il s'élève à la somme de **3 628 000 Euros** soit 918 000 € sur l'Hébergement et 2 710 000 € sur la section Dépendance Soins.

Dans le domaine des ressources humaines, l'établissement poursuit ses objectifs d'améliorer :

- Le pôle soins (amplitude horaire réduite de 13h à 12h, présence des soignants renforcée l'après-midi, équipe de nuit renforcée par un aide-soignant) ;
- L'amélioration des conditions de travail avec la mise à disposition d'un espace bien-être, le renouvellement des fauteuils de bureau et du mobilier de la salle de restauration, plus confortables pour les résidents mais également pour les soignants;

En 2024, la mise en œuvre progressive de l'expérimentation pilotée par l'ARS pour l'accueil de 14 personnes handicapées vieillissantes, permettra le recrutement de personnels dédiés (éducateur, AMP).

Personnel	ETP 2023 (Réel)	ETP 2024	Variation	ETP Hbgt	ETP Dép.	ETP Soins	Commentaires
Direction/Encadrement	2	2		1,0	0,0	1,0	1 Directeur et 1 Cadre de santé
Admin/Accueil	5	5		5,0	0,0	0,0	
Animation	2	1		1,0	0,0	0,0	1 animateur affecté au PASA
Educateur spécialisé	0	1	+1,0	0,0	0,0	1,0	+ 1 éducateur affecté à l'unité PHV
ASH	19,0	19,0		13,3	5,7	0,0	
AS/AMP/ASG	25,0	29,0	+4,0	0,0	8,7	20,3	+ 4 AMP pour le projet d'unité PHV
Psychologue	1,0	1,0		0,0	1,0	0,0	
IDE	6,0	6,0		0,0	0,0	6,0	
Paramédical /ASG	1,2	1,2		0,0	0,0	1,2	Auxiliaires en gérontologie
Médecin coordonnateur	0,6	0,4	-0,2	0,0	0,0	0,4	
Autres personnel de soins	1	0,3	-0,7	0,0	0,0	0,3	Ergothérapeute
TOTAL	62,80	65,90		20,3	15,4	30,2	



1.4 Groupe III – Dépenses afférentes à la structure

Il s'élève à la somme de **599 800 €uros**.

	Libellé	Proposé 2023	Proposé 2024	Ecart €	Ecart %	Commentaires
61/62	CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	613 500	476 300	- 137 200	- 22.36%	
613	Locations immobilière et mobilière	488 000	375 000			Baisse du loyer en 2024 de 120 000 € + location du matériel médical 15 000 €
615	Entretien et réparation	87 800	64 100			Renouvellement de matériel (extincteurs) et licences informatiques ; les frais de réparations
616	Primes d'assurances	11 500	12 700			Assurances flotte, personnel (RC et PJ) et garantie obsèques
618	Divers / Publications	26 200	24 500 €			Documentation, Formations
6541/42	Créances admises en non valeurs et créances éteintes	21 335	0			A prévoir ultérieurement en fonction des états de la trésorerie
6588	Autres : Paie, Impôts	100	100			Charges sur la paie (arrondis)
673	Charges exceptionnelles	10 000	24 686	14 686	+ 147 %	Remboursements aux usagers suite aux décès. Prévu initialement 12 086 € (BP) + rembt avec rétroactivité de l'ordre de 13 000 €
68 /040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	84 600	98 714	14 050	+ 16.70%	Par rapport au ROB, ajout des provisions pour risques
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	84 600	82 914			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulant		15 800			Provisions pour risques et litiges
	Total Groupe III	729 535	599 800	- 129 735	- 17.78%	Charges de structure en baisse sauf pour les charges exceptionnelles

2) RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes sont présentées par Groupe Fonctionnel et s'élèvent à **5 115 205 €**

- Groupe I : Produits de la tarification 4 932 955 €
 - Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation 164 450 €
 - Groupe III : Produits financiers 17 800 €
- 5 115 205 €**

2.1 Groupe I- Produits de la tarification

2.1.1 Tarifs proposés 2024

Base de facturation : 36 000 journées

	Tarif Hébergement	Tarif Dépendance	Dont Ticket Modérateur	Total Journalier	Total maximum mensuel	
					sans APA	avec APA
GIR 1 / 2	64,91	21,89	5,90	86,80	2 690,80	2 195,11
GIR 3 / 4	64,91	13,90	5,90	78,81	2 443,11	2 195,11
GIR 5 / 6	64,91	5,90	5,90	70,81	2 195,11	

Forfait moins de 60 ans : 18,67 € (Hébergement + dépendance : 83,26 €)



2.1.2 Produits de la tarification

	Libellé	EPRD 2023	EPRD 2024	Commentaires
	Hébergement	2 139 400	2 332 440	
735281	Produits à la charge du département	638 000	560 399	
735311	Produits à la charge de l'utilisateur	1 501 400	1 772 041	
	Dépendance	588 607	561 723	
7352121	Produits à la charge du département/Hébergement permanent des Résidents	448 000	425 244	A noter le réajustement des crédits du compte 7352282 vers le compte approprié 7352121
73532	Produits à la charge de l'utilisateur/Part afférente à la Dépendance	140 607	136 479	
	Dotations globales « Soins »	1 758 667	2 038 792	
735111	Produits à la charge de l'assurance maladie – Forfait Global relatif aux Soins	1 758 667	1 805 000	
7351123	Financements complémentaires - Pôle activités, soins adaptés	0	175 000	Financement unité PHV exercice 2024
7351128	Autres financements complémentaires	0	58 792	Crédits complémentaire ARS 2 ^{ème} phase notifié le 18/12/23
	TOTAL Hébergement + Dépendance + Soins	4 486 674	4 932 955	Section Dépendance Soins = 2 600 515 €

2-2 Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation **164 450 €**

Remboursement sur les rémunérations du personnel et charges sociales (25 000 €), restauration invités et chèques déjeuner (84 450 €).

Egalement les remboursements de l'ASP relatifs aux contrats aidés pour un montant de 55 000 € ; ces produits doivent aussi être comptabilisés dans les produits d'exploitation courante.

2-3 Groupe III – Produits financiers, Produits exceptionnels et produits non encaissables **17 800 €**

777- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0 €
7718- Autres Produits exceptionnels > <i>Remboursements exceptionnels (chèques déjeuner, CAF...)</i>	2 000 €
778- Produits exceptionnels sur opérations de gestion > <i>Remboursement des astreintes de nuit, assurance...</i>	15 800 €

La somme de ces 2 groupes s'élève à **182 250 €** ; ces produits viennent en atténuation des charges, ajustant ainsi la base de calcul des tarifs.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



INVESTISSEMENT

3) **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>3.1 Dépenses d'investissement</u>	105 000 €
- <u>Remboursement des dettes financières</u>	
<u>Article 165</u> – Dépôt et cautionnement rendus	22 000 €
- <u>Frais d'études, concessions et licences</u>	
	12 700 €
- <u>Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé</u>	
213 - Installations, Agencements, Aménagements	20 000 €
215 - Installations à caractère spécifique, matériel et outillage	17 000 €
218 – Autres immobilisations corporelles	33 000 €
Chapitre 274 – Prêts au personnel	300 €
<u>3.2 Recettes d'investissement</u>	75 000 € + CAF/IAF 63 881 € = Besoin en ressources de 138 881 €
- <u>Augmentation des capitaux propres</u>	
Article 10222 – Fonds de compensation de la TVA	23 700 €
Article 13188 – Subventions d'équipement transférables	29 000 €
- <u>Augmentation des dettes financières</u>	
<u>Article 165</u> – Dépôt et cautionnement reçus	22 000 €
Chapitre 274 – Prêts au personnel	300 €

Il est prévu à ce stade un prélèvement sur le fonds de roulement de 63 881 €. L'établissement avait constitué des réserves pour compenser ses déficits mais cela n'est pas suffisant et il doit chercher d'autres sources de financement pour équilibrer l'investissement (subventions).

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



ANNEXES

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS 2024	ROB PREVU HT	SUBV	TTC	Commentaire
ARMOIRE REFRIGEREE MEDICAMENT (INSPECTION ARS)	1 095		1 200	Obligatoire
RIDEAUX CHAMBRES UVP	6 000		7 200	RIDEAUX CHAMBRES ET UVP
2 CHARIOTS A PLATEAUX	39 778		47 734	Invest différé
REFECTION DU SOL RESTAURANT	19 500		21 450	cpte 2135
ACQUISITION 3 TABLETTES ET LICENCES TITAN (TECH + SO	2169		2 602	cpte 205
EVALUATION EXTERNE			10 000	cpte 2013
BUFFET SALLE A MANGER	1 200		1 440	
TABLEAU AFFICHAGE RESTAURANT	1 000		1 200	
DOUCHE HYDROMOLECULAIRE	14 900		17 880	Invest différé
TABLES ADAPTABLES X 20	4 296		5 387	
ARMOIRE PASA	1 000		1 200	
CHARIOT ECHELLE + HOUSSE ASH			1 846	sauf si achat des chariots
REFECTION SALLE DE BAIN X2	1 904		2 094	
SALON RESTAURANT (table basse + fauteuils)	1 500		1 800	
MICROVIDEO PROJECTEUR	500		600	
STORE BANNE TERRASSE RESTAURANT	3 000		3 000	
MOTEURS LEVE MALADE X 2	3 794		4 003	Obligatoire
AUTOLAVEUSE COMPACTE	2 995		3 594	
CASIERS VESTIAIRES CUISINE	1 235		1 483	Obligatoire
PORTAIL COULISSANT	19 210		21 131	
TOTAL	125 076	0	156 844	TOTAL AVANT ARBITRAGE
			91 230	Investissements plafond max avec remplt du portail
	BP EPRD 2024	82 700 €	75 599	Investissements plafond mini avec réparation du portail

Le montant des investissements 2024 a été arrêté à la somme de 82 700 € :
70 000 € au chapitre 20 (immobilisations corporelles) et 12 700 € au chapitre 21 (Evaluation externe, tablettes et licences).

Les dépenses non retenues en 2024, sont de 65 614 € et figurent en rouge dans le tableau ci-dessus.

Il a été décidé après le vote du ROB, que le remplacement du portail coulissant serait pris en charge par le CCAS au titre du gros entretien.

Le total des dépenses d'investissement (Cautions, Etudes et Travaux) de l'établissement en 2024 s'établirait à 105 000 €.

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 020 000,00 €	4 932 955,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 628 000,00 €	164 450,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	599 800,00 €	17 800,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 247 800,00 €	5 115 205,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	132 595,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 247 800,00 €	5 247 800,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	132 595,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	98 714,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	98 714,00 €	132 595,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	33 881,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,66%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	33 881,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	22 000,00 €	22 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	83 000,00 €	52 700,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	300,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	138 881,00 €	75 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	63 881,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	138 881,00 €	138 881,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Production en points GIR et nombre de journées

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE le

Cotation GIR	Valorisation en points GIR de la cotation GIR permettant le calcul du GMP (article 7 du décret N°99-316) et servant de base au calcul de la valeur nette du point GIR "AS et AMP" (1)	Points GIR pour la valorisation des actions de prévention de la dépendance (2)	Valorisation en points GIR de la cotation GIR servant de base au calcul des tarifs dépendance et soins (annexe II du décret) (3)	Nombre de Personnes âgées dépendantes de l'HEPAD (4)	Total points GIR budgétés pour le calcul du GMP (1) x (4)	Total points GIR budgétés pour le calcul des tarifs (3) x (4)	% production en points GIR	Nombre de journées prévisionnelles dépendance et soins (5)	d'activité en % (5) / [(4) x 365]	Nombre de journées réalisées dépendance et soins
GIR 1	1,00	1 000,00	120,00	20	20 000,00	20 800,00	24.15%	5 600	76.71%	0
GIR 2	0,84	840,00	120,00	34	28 560,00	35 360,00	41.05%	12 600	101.53%	0
GIR 3	0,66	660,00	120,00	30	19 800,00	19 800,00	22.99%	11 390	104.02%	0
GIR 4	0,42	420,00	120,00	15	6 300,00	9 900,00	11.49%	6 070	110.87%	0
GIR 5	0,25	250,00	120,00	1	250,00	280,00	0.33%	340	93.15%	0
GIR 6	0,07	70,00	120,00	0	0,00	0,00	0.00%	0	0.00%	0
GIR 1 à 6				100	74 910,00	86 140,00	100.01%	36 000,00		0,00
Nombre de résidents de moins de 60 ans				0						

	Nombre de journées prévisionnelles hébergement	Taux d'activité en % hébergement	Nombre de journées réalisées hébergement
Personnes âgées dépendantes	35 933	98.45%	36 039
Résidents de moins de 60 ans	0	0.00%	0
Total	35 933		36 039

GIR MOYEN PONDEREE (G.M.P) - Année 2024
 74 910,00 points GIR / 100 PAD
749,10

Répartition prévisionnelle 2024 des charges de personnel

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



PERSONNEL	NBRE ETP	Ratio Encadrt	hébergement (en ETP)	dépendance (en ETP)	soins (en ETP)	Valorisation salaires et charges sociales et fiscales	IMPUTATION		
							à la section hébergement	à la section dépendance	à la section soins
Direction - Administration	6.00	6.00%	6.00			593 020.00 €	376 221.00 €		
Cuisine - Services généraux - Diététicien	0.00	0.00%	0.00			0.00 €	0.00 €		
Animation - Service social	1.00	1.00%	1.00			56 000.00 €	56 000.00 €		
ASH - Agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas	19.20	19.20%	13.44	5.76		693 970.00 €	485 779.00 €	208 191.00 €	
Aide soignante (AS)	27.00	27.00%		8.10	18.90	1 286 400.00 €		385 920.00 €	900 480.00 €
Aide médico-pédagogique (AMP)	4.00	4.00%		1.20	2.80	150 000.00 €		45 000.00 €	105 000.00 €
Assistants de soins en gérontologie (ASG)	0.00	0.00%			0.00	0.00 €			0.00 €
Accompagnants éducatifs et sociaux (AES)	0.00	0.00%		0.00	0.00	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Psychologue	1.00	1.00%		1.00		52 080.00 €		52 080.00 €	
Infirmière	6.00	6.00%			6.00	630 000.00 €			630 000.00 €
Autres auxiliaires médicaux	0.30	0.30%			0.30	50 000.00 €			50 000.00 €
Pharmacien - Préparateur en pharmacie	0.00	0.00%			0.00	0.00 €			0.00 €
Médecin	0.40	0.40%			0.40	78 000.00 €			78 000.00 €
Autre Personnel Hébergement	0.00	0.00%	0.00			0.00 €	0.00 €		
Autre Personnel Dépendance	0.00	0.00%		0.00		0.00 €		0.00 €	
Autre Personnel Soins	1.00	1.00%			1.00	38 530.00 €			38 530.00 €

PERSONNEL	NBRE ETP	Ratio Encadrt	hébergement (en ETP)	dépendance (en ETP)	soins (en ETP)	Valorisation salaires et charges sociales et fiscales	IMPUTATION		
							à la section hébergement	à la section dépendance	à la section soins
TOTAL	65.90	65.90%	20.44	16.06	29.40	3 628 000.00 €	918 000.00 €	691 191.00 €	2 018 809.00 €

Les projets de budget (EPRD) 2024 à 2029 ont été construits sur les données qui ont participé à la construction de l’EPRD 2024 (journées dépendance et soins + points GIR servant de base de calcul des tarifs dépendance et soins+habilitation à l’aide sociale à 100%).

1- Indicateurs servant de base à la construction des budgets

Capacité :100 lits dont 96 places permanentes et 4 temporaires
 Taux d’occupation : 98.63 %
 Objectifs et moyens à définir dans le prochain CPOM (échéance 2024)
 GMP (GIR moyen pondéré) : 758 validé / actualisé au 12 mars : 749,10
 PMP (Pathos moyen pondéré) : 228

2- Tarification prévisionnelle « Hébergement et Dépendance »

La hausse prévisionnelle des tarifs sur les budgets futurs repose sur **un taux de progression de 0,50 % annuel pour les 2 sections.**

PREVISION PRIX JOURNEE	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
HEBERGEMENT	64,91	65.23	65.56	65.89	66.22	66.55	66.88	67.21
DEPENDANCE								
GIR 1/2	21,89	22.00	22.11	22.22	22.33	22.44	22.55	22.66
GIR 3/4	13,90	13.97	14.04	14.11	14.18	14.25	14.32	14.39
GIR 5/6	5,90	5.93	5.96	5.99	6.02	6.05	6.08	6.11

3- La capacité d'autofinancement prévisionnelle sur la période 2024 à 2030 (Compte de Résultat Prévisionnel)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat comptable prévisionnel	- 132 595	8 521	20 501	44 384	36 100	51 150	26 540
Dotations aux amortissements	82 914	65 560	48 580	40 066	23 350	15 300	14 910
Autres dotations et provisions	15 800	15 000	15 000	12 000	12 000	10 000	10 000
Capacité d'autofinancement	- 33 881	89 081	84 081	96 450	71 450	76 450	51 450
Taux de CAF/IAF en % des produits	- 0,66 %	1,70 %	1,59%	1,82%	1,35%	1,43%	0,96%

Du fait d'un déficit important sur 2023 et d'une IAF (Insuffisance d'autofinancement) de 4,49 %, il faut que l'établissement retrouve l'équilibre et conserve malgré tout une capacité à investir. Il n'est pas possible d'envisager le retour à une CAF positive dès 2024.

En revanche, on peut estimer une CAF comprise entre 1 et 2% sur les prochains exercices. A ce stade, il est difficile d'anticiper et de prévoir, vu les aléas, un plan de financement au-delà de 3 ans.

Le fait d'avoir réduit une partie des charges de structure devrait permettre à l'établissement de reconstituer ses réserves et de pouvoir s'autofinancer.

conclusion

L'Ehpad est tributaire comme les autres ESSMS de l'évolution du contexte européen, notamment en matière de crise énergétique, et se retrouve confronté depuis quelques années à une double problématique : hausse des charges de personnel d'une part, du fait des nombreuses primes accordées au personnel des établissements sociaux et médicaux suite notamment à la crise du COVID, et augmentation d'autre part, des charges courantes de 10 à 20 %, depuis la guerre en Ukraine, notamment sur l'alimentation et les fournitures médicales.

L'évolution des charges d'exploitation est basée sur les dépenses réalisées depuis 2022 mais aussi sur la progression constante des contrats et marchés de fournitures et de prestations de service (blanchissage et nettoyage du linge des résidents, alimentation, location de matériel médical...).

La hausse des primes salariales pour un effectif à 65,90 ETP en 2024, incite à une certaine prudence. La prévision du groupe II doit couvrir les charges de personnel de l'exercice 2024 sans autre rallonge budgétaire.

La prévision en recettes d'exploitation est basée sur le réalisé et les dernières dotations de l'ARS de janvier 2024.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle en 2024 s'établit à - 0,66 %. La dotation exceptionnelle du Département de 150 000 € en 2023, pour compenser les pertes d'exploitation, n'a pas suffi à compenser le déficit de la section d'Hébergement.

Par ailleurs, le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) s'établissait à 282 111 € au 31/12/23, soit 150 000 de plus qu'en 2022. Le recouvrement des créances s'était nettement amélioré en 2022, conjugué avec un fort excédent fin 2022. En 2023, les créances ont à nouveau augmenté et à contrario les dettes ont diminué, d'où la hausse du BFR sur l'exercice 2023.

En termes de trésorerie, le compte de rattachement est de nouveau déficitaire de 149 622 € au 31/12/23. La reprise de la dotation de 530 000 € répartie sur 3 exercices (2024, 2025 et 2026) en produits constatés d'avance va diminuer le besoin en fonds de roulement et permettre de repasser en trésorerie positive dès 2024.

Il est important de noter que l'Ehpad continue d'investir même si les capacités de financement en 2024 sont réduites, l'établissement devant puiser dans ses réserves. Néanmoins, l'établissement tirera profit dès 2024 de la baisse de son loyer, ce qui devrait améliorer son fonds de roulement. Il bénéficie également du soutien du CCAS pour certains de ses investissements.

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le 02/04/2024
 ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
Budget Principal 05604	230 CHEMIN DE LA MONTAGNE 83600 Fréjus	830015269	EHPAD	24/10/2008	100	0	365	Oui	Non
<									



Convention collective majoritaire de travail :



Raison sociale :	Budget Principal 05604
FINESS ET :	830015269

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
ACHATS				
GRUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	334 342,70 €	422 953,17 €	366 500,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	2 218,29 €	1 315,89 €	2 000,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	16 100,00 €	22 930,00 €	16 300,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	9 254,59 €	18 368,85 €	13 800,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 340,00 €	2 785,48 €	6 000,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	79 212,35 €	60 520,67 €	59 000,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	456 018,28 €	567 732,07 €	506 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	50 085,68 €	56 530,59 €	50 400,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I		950 571,89 €	1 153 136,72 €	1 020 000,00 €
GRUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL				
		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 008,00 €	4 443,50 €	4 000,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	29 987,00 €	57 188,00 €	73 700,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 921 304,63 €	2 184 105,35 €	2 220 350,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	340 638,70 €	282 784,39 €	250 500,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	809 463,44 €	929 998,40 €	964 950,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	94 636,53 €	95 916,90 €	109 500,00 €
648	Autres charges de personnel	3 319,76 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL GROUPE II		3 204 358,06 €	3 554 436,54 €	3 628 000,00 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GRUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exe
612	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	488 470,73 €	494 241,82 €	369 000,00 €
614	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	80 499,84 €	92 946,43 €	70 100,00 €
616	9 069,92 €	11 340,10 €	12 700,00 €
617	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	23 323,01 €	29 510,34 €	24 500,00 €
623	500,00 €	0,00 €	0,00 €
627	0,00 €	0,00 €	0,00 €
635	0,00 €	0,00 €	0,00 €
637	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	8 963,17 €	34 960,31 €	0,00 €
655	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	1,46 €	2,32 €	100,00 €

CHARGES FINANCIERES

66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----	--------	--------	--------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	0,00 €	448,00 €	0,00 €
673	53 341,80 €	10 255,82 €	24 686,00 €
675	2 179,08 €	0,00 €	0,00 €
678	0,00 €	680,54 €	0,00 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811	58 374,25 €	70 276,14 €	82 913,97 €
6812	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	18 354,26 €	18 871,96 €	15 800,03 €
686	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6895	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GROUPE III	743 077,52 €	763 533,78 €	599 800,00 €
TOTAL DES CHARGES	4 898 007,47 €	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL	156 600,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	5 054 607,83 €	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

Présentation des produits :

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
731			
Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224/7312			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
132			
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733			
Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734			
Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7351			
Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	2 101 134,70 €	1 907 631,38 €	1 984 036,00 €
7352			
Produits des EHPAD à la charge du département	1 012 229,85 €	1 113 403,82 €	1 040 399,00 €
7353			
Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 759 485,85 €	1 786 339,83 €	1 908 520,00 €
7358			
Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
738			
Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I	4 872 850,40 €	4 807 375,03 €	4 932 955,00 €

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
70			
Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70821			
Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822			
Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823			
Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71			
Production stockée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72			
Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74			
Subventions d'exploitation et participations	0,00 €	15 500,00 €	0,00 €
75			
Autres produits de gestion courante	125 840,55 €	88 892,18 €	139 450,00 €
603			
Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609			
Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619			
Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629			
Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419			
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	2 097,21 €	1 505,51 €	5 000,00 €
6429			
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	704,27 €	0,00 €	0,00 €
6439			
Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79			
Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	32 413,97 €	32 088,07 €	20 000,00 €
6489			
Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611			
Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II	161 056,00 €	137 985,76 €	164 450,00 €

GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
76			
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 592,26 €	175 500,54 €	2 000,00 €
773			
Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775			
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777			
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
778			
Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	15 109,17 €	29 936,93 €	15 800,00 €
7781			
Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GROUPE III	20 701,43 €	205 437,47 €	17 800,00 €
-------------------------	--------------------	---------------------	--------------------

TOTAL DES PRODUITS	5 054 607,83 €	5 150 798,26 €	5 115 205,00 €
---------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €	320 308,78 €	132 595,00 €
-----------------------------	---------------	---------------------	---------------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	5 054 607,83 €	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------



Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
Marge brute d'exploitation	268 148,32 €	-425 213,79 €	-26 995,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	4 998 690,95 €	4 911 767,21 €	5 072 405,00 €
Taux de marge brute	5,36%	-8,66%	-0,53%
Résultat net	156 600,36 €	-320 308,78 €	-132 595,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	5 019 392,38 €	5 117 204,68 €	5 090 205,00 €
Taux de résultat	3,12%	-6,26%	-2,60%

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Synthèse des CRP

FINESS ET	830015269
Raison sociale	Budget Principal 05604

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 020 000,00 €	4 932 955,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 628 000,00 €	164 450,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	599 800,00 €	17 800,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 247 800,00 €	5 115 205,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	132 595,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 247 800,00 €	5 247 800,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

Cadre EPRD synthétique

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 020 000,00 €	4 932 955,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 628 000,00 €	164 450,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	599 800,00 €	17 800,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 247 800,00 €	5 115 205,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	132 595,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 247 800,00 €	5 247 800,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	132 595,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	98 714,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	98 714,00 €	132 595,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	33 881,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,66%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	33 881,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	22 000,00 €	22 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	83 000,00 €	52 700,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	300,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	138 881,00 €	75 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	63 881,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	138 881,00 €	138 881,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2024

FRNG estimé au 1er janvier 2024	132 488,73 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-63 881,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2024	68 607,73 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

BFR estimé au 1er janvier 2024	282 110,70 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	350 000,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2024	-67 889,30 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

Trésorerie au 1er janvier 2024	-149 621,97 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	286 119,00 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	136 497,03 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2024
+ Flux internes (charges)			-132 595,00 €
			98 714,00 €
F R I	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	82 913,97 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	15 800,03 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			0,00 €
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			-33 881,00 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>82 913,97 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>-116 794,97 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	235 507,95 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	2 560,00 €	3 423,81 €	23 700,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00 €	12 596,00 €	29 000,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	26 490,00 €	24 270,00 €	22 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	300,00 €	300,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	3 113,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	267 670,95 €	40 589,81 €	75 000,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	328 535,98 €	63 881,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	267 670,95 €	369 125,79 €	138 881,00 €

Emplois		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	231 160,68 €	33 881,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	20 918,40 €	23 931,75 €	22 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	6 582,00 €	1 656,00 €	12 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	130 671,60 €	112 377,36 €	70 000,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	41 430,32 €	20 000,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	32 506,28 €	4 721,20 €	17 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	98 165,32 €	66 225,84 €	33 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	300,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	158 172,00 €	369 125,79 €	138 881,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	109 498,95 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	267 670,95 €	369 125,79 €	138 881,00 €

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE



FINESS ET	830015269
Raison sociale	Budget Principal 05604



Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	1 153 136,72 €	1 020 000,00 €	1 025 000,00 €	1 030 000,00 €	1 035 000,00 €	1 040 000,00 €	1 045 000,00 €	1 050 000,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
			5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
GROUPE II Charges afférentes au personnel	3 554 436,54 €	3 628 000,00 €	3 648 000,00 €	3 668 000,00 €	3 688 000,00 €	3 708 000,00 €	3 728 000,00 €	3 748 000,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Charges afférentes à la structure	763 533,78 €	599 800,00 €	570 560,00 €	553 580,00 €	542 066,00 €	525 350,00 €	515 300,00 €	514 910,00 €
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	535 092,26 €	406 200,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €
Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	34 962,63 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges d'entretien réparation (1)	92 946,43 €	70 100,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Charges exceptionnelles décaissables	11 384,36 €	24 686,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
FRI Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	70 276,14 €	82 913,97 €	65 560,00 €	48 580,00 €	40 066,00 €	23 350,00 €	15 300,00 €	14 910,00 €
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	18 871,96 €	15 800,03 €	15 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
FRE Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts nouveaux			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A- Total des charges de l'exercice	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €	5 243 560,00 €	5 251 580,00 €	5 265 066,00 €	5 273 350,00 €	5 288 300,00 €	5 312 910,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	0,00 €	0,00 €	8 521,00 €	20 501,00 €	44 384,00 €	36 100,00 €	51 150,00 €	26 540,00 €
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €	5 252 081,00 €	5 272 081,00 €	5 309 450,00 €	5 309 450,00 €	5 339 450,00 €	5 339 450,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GROUPE I Produits de la tarification	4 807 375,03 €	4 932 955,00 €	5 052 631,00 €	5 072 631,00 €	5 120 000,00 €			
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Produits à la charge de l'assurance maladie	1 907 631,38 €	1 984 036,00 €	2 082 631,00 €	2 082 631,00 €	2 100 000,00 €			
Produits à la charge du département	1 113 403,82 €	1 040 399,00 €	1 060 000,00 €	1 080 000,00 €	1 100 000,00 €			
Produits à la charge de l'usager	1 786 339,83 €	1 908 520,00 €	1 910 000,00 €	1 910 000,00 €	1 920 000,00 €			
Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation	137 985,76 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €
Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	205 437,47 €	17 800,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	205 437,47 €	17 800,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B- Total des produits de l'exercice	5 150 798,26 €	5 115 205,00 €	5 252 081,00 €	5 272 081,00 €	5 309 450,00 €	5 309 450,00 €	5 339 450,00 €	5 339 450,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	320 308,78 €	132 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €	5 252 081,00 €	5 272 081,00 €	5 309 450,00 €	5 309 450,00 €	5 339 450,00 €	5 339 450,00 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

5 155 000,00 €



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE 2 110 000,00 €



Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits								
Groupe I : Produits de la tarification	4 807 375,03 €	4 932 955,00 €	5 052 631,00 €	5 072 631,00 €	5 120 000,00 €	5 120 000,00 €	5 155 000,00 €	5 155 000,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe II : Autres produits d'exploitation	137 985,76 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €	164 450,00 €
<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	0,00 €							
Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	205 437,47 €	17 800,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total des produits (1)	5 150 798,26 €	5 115 205,00 €	5 252 081,00 €	5 272 081,00 €	5 309 450,00 €	5 309 450,00 €	5 339 450,00 €	5 339 450,00 €
<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	<i>5 150 798,26 €</i>	<i>5 115 205,00 €</i>	<i>5 252 081,00 €</i>	<i>5 272 081,00 €</i>	<i>5 309 450,00 €</i>	<i>5 309 450,00 €</i>	<i>5 339 450,00 €</i>	<i>5 339 450,00 €</i>
Charges								
Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	1 153 136,72 €	1 020 000,00 €	1 025 000,00 €	1 030 000,00 €	1 035 000,00 €	1 040 000,00 €	1 045 000,00 €	1 050 000,00 €
<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
Groupe II : Charges afférentes au personnel	3 554 436,54 €	3 628 000,00 €	3 648 000,00 €	3 668 000,00 €	3 688 000,00 €	3 708 000,00 €	3 728 000,00 €	3 748 000,00 €
Groupe III : Charges afférentes à la structure	763 533,78 €	599 800,00 €	570 560,00 €	553 580,00 €	542 066,00 €	525 350,00 €	515 300,00 €	514 910,00 €
<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	<i>89 148,10 €</i>							
<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	<i>628 038,69 €</i>	<i>476 300,00 €</i>	<i>475 000,00 €</i>	<i>475 000,00 €</i>	<i>475 000,00 €</i>	<i>475 000,00 €</i>	<i>475 000,00 €</i>	<i>475 000,00 €</i>
<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	<i>34 962,63 €</i>	<i>100,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Total des charges (2)	5 471 107,04 €	5 247 800,00 €	5 243 560,00 €	5 251 580,00 €	5 265 066,00 €	5 273 350,00 €	5 288 300,00 €	5 312 910,00 €
<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	<i>1 785 618,91 €</i>	<i>1 500 300,00 €</i>	<i>1 524 000,00 €</i>	<i>1 549 000,00 €</i>	<i>1 574 000,00 €</i>	<i>1 599 000,00 €</i>	<i>1 624 000,00 €</i>	<i>1 649 000,00 €</i>
<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647</i>	<i>1 083 103,30 €</i>	<i>1 148 150,00 €</i>						
Résultat prévisionnel (1) - (2)	-320 308,78 €	-132 595,00 €	8 521,00 €	20 501,00 €	44 384,00 €	36 100,00 €	51 150,00 €	26 540,00 €
(FRE) Résultat prévisionnel	-320 308,78 €	-132 595,00 €	8 521,00 €	20 501,00 €	44 384,00 €	36 100,00 €	51 150,00 €	26 540,00 €
Flux internes (charges) (+)	89 148,10 €	98 714,00 €	80 560,00 €	63 580,00 €	52 066,00 €	35 350,00 €	25 300,00 €	24 910,00 €
(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	70 276,14 €	82 913,97 €	65 560,00 €	48 580,00 €	40 066,00 €	23 350,00 €	15 300,00 €	14 910,00 €
(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	18 871,96 €	15 800,03 €	15 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux internes (produits) (-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	-231 160,68 €	-33 881,00 €	89 081,00 €	84 081,00 €	96 450,00 €	71 450,00 €	76 450,00 €	51 450,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	70 276,14 €	82 913,97 €	65 560,00 €	48 580,00 €	40 066,00 €	23 350,00 €	15 300,00 €	14 910,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	-301 436,82 €	-116 794,97 €	23 521,00 €	35 501,00 €	56 384,00 €	48 100,00 €	61 150,00 €	36 540,00 €

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	240 565,95 €	157 613,97 €	136 266,03 €	114 195,32 €	94 697,08 €	77 981,08 €	51 079,36 €	49 048,96 €
CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	70 276,14 €	82 913,97 €	65 560,00 €	48 580,00 €	40 066,00 €	23 350,00 €	15 300,00 €	14 910,00 €
Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	3 423,81 €	23 700,00 €	18 706,03 €	13 615,32 €	12 631,08 €	12 631,08 €	13 779,36 €	12 138,96 €
Subventions d'investissement (comptes 13)	12 596,00 €	29 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	24 270,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)	137 665,11 €	105 000,00 €	99 000,00 €	99 000,00 €	84 000,00 €	74 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction – (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	23 931,75 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition d'immobilisations :	114 033,36 €	83 000,00 €	77 000,00 €	77 000,00 €	62 000,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations incorporelles	1 656,00 €	12 700,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	41 430,32 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques matériel et outillage	4 721,20 €	17 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	66 225,84 €	33 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	-300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du FRI (5) - (6) = (7)	102 900,84 €	52 613,97 €	37 266,03 €	15 195,32 €	10 697,08 €	3 981,08 €	29 079,36 €	27 048,96 €
FRI initial (8)	205 596,04 €	308 496,88 €	361 110,85 €	398 376,88 €	413 572,20 €	424 269,28 €	428 250,36 €	457 329,72 €
FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	308 496,88 €	361 110,85 €	398 376,88 €	413 572,20 €	424 269,28 €	428 250,36 €	457 329,72 €	484 378,68 €
Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	-301 436,82 €	-116 494,97 €	23 521,00 €	35 501,00 €	56 384,00 €	48 100,00 €	61 150,00 €	36 540,00 €
CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE = (4)	-301 436,82 €	-116 494,97 €	23 521,00 €	35 501,00 €	56 384,00 €	48 100,00 €	61 150,00 €	36 540,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	148 871,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à l'investissement	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	18 871,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du FRE (10) - (11) = (12)	-450 308,78 €	-116 494,97 €	23 521,00 €	35 501,00 €	56 384,00 €	48 100,00 €	61 150,00 €	36 540,00 €
FRE initial (13)	274 300,63 €	-176 008,15 €	-292 503,12 €	-288 982,12 €	-233 481,12 €	-177 097,12 €	-128 997,12 €	-67 847,12 €
FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	-176 008,15 €	-292 503,12 €	-268 982,12 €	-233 481,12 €	-177 097,12 €	-128 997,12 €	-67 847,12 €	-31 307,12 €
F R N G								
Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	-347 407,94 €	-63 881,00 €	60 787,03 €	50 696,32 €	67 081,08 €	52 081,08 €	90 229,36 €	63 588,96 €
FRNG initial = (16)	479 896,67 €	132 488,73 €	68 607,73 €	129 394,76 €	180 091,08 €	247 172,16 €	299 253,24 €	389 482,60 €
Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	132 488,73 €	68 607,73 €	129 394,76 €	180 091,08 €	247 172,16 €	299 253,24 €	389 482,60 €	453 071,56 €



	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
B								
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	150 090,68 €	0,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	1 746,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	77 002,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	71 341,52 €	0,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F								
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	150 090,68 €	-350 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	132 020,02 €	282 110,70 €	-67 889,30 €	107 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	282 110,70 €	-67 889,30 €	107 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €	282 110,70 €
T								
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	-497 498,62 €	286 119,00 €	-114 212,97 €	-124 303,68 €	67 081,08 €	52 081,08 €	90 229,36 €	63 588,96 €
Trésorerie Initiale = (24)	347 876,66 €	-149 621,96 €	136 497,04 €	22 284,07 €	-102 019,61 €	-34 938,53 €	17 142,55 €	107 371,91 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	-149 621,96 €	136 497,04 €	22 284,07 €	-102 019,61 €	-34 938,53 €	17 142,55 €	107 371,91 €	170 960,87 €
Variations des financements à court terme = (26)	149 621,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	0,01 €	286 119,01 €	171 906,04 €	47 602,36 €	114 683,44 €	166 764,52 €	256 993,88 €	320 582,84 €

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	OK
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	OK

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	338,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	690 357,54 €	743 057,54 €	791 763,57 €	835 378,89 €	868 009,97 €	900 641,05 €	914 420,41 €	926 559,37 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	1 583 473,12 €	1 666 173,12 €	1 743 173,12 €	1 820 173,12 €	1 882 173,12 €	1 934 173,12 €	1 934 173,12 €	1 934 173,12 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	1 583 473,12 €	1 666 173,12 €	1 743 173,12 €	1 820 173,12 €	1 882 173,12 €	1 934 173,12 €	1 934 173,12 €	1 934 173,12 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	1 201 312,46 €	1 284 226,43 €	1 349 786,43 €	1 398 366,43 €	1 438 432,43 €	1 461 782,43 €	1 477 082,43 €	1 491 992,43 €
Mesures correctives le cas échéant		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	1 201 312,46 €	1 284 226,43 €	1 349 786,43 €	1 398 366,43 €	1 438 432,43 €	1 461 782,43 €	1 477 082,43 €	1 491 992,43 €

RATIOS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux d'endettement (< 50%)	-0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	-9,66	-1,54	4,05	3,82	4,38	3,25	3,48	2,34
Trésorerie en jours	-10,15	9,49	1,55	-7,09	-2,42	1,19	7,41	11,75
Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	-4,49%	-0,66%	1,70%	1,59%	1,82%	1,35%	1,43%	0,96%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	75,87%	77,08%	77,43%	76,83%	76,42%	75,58%	76,37%	77,14%
Marge brute d'exploitation	-425 213,79 €	-26 995,00 €	69 081,00 €	64 081,00 €	86 450,00 €	61 450,00 €	71 450,00 €	46 450,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	-8,66%	-0,53%	1,32%	1,22%	1,64%	1,16%	1,34%	0,87%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 083-268300449-20240327-351_24-DE

BIENS	2022	Réel 2023 (1)	FINANCEMENTS	2022	Réel 2023 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	73 025,72 €	74 681,72 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	244 735,67 €	248 159,48 €
Immobilisations corporelles brutes	1 396 414,04 €	1 508 791,40 €	Excédents affectés à l'investissement	242 182,23 €	372 182,23 €
- Terrains	0,00 €		Subventions d'investissement		12 596,00 €
- Agencements de terrain	0,00 €		Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	213 345,79 €	254 776,11 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	281 777,70 €	288 760,55 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles	901 290,55 €	965 254,74 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0,00 €		Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €		Dépôts et cautionnements reçus	105 948,25 €	106 286,50 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	1 074 623,20 €	1 137 111,74 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions	129 871,28 €	149 615,58 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	158 720,26 €	179 118,19 €
Immobilisations financières	0,00 €		- Autres immobilisations corporelles	786 031,66 €	808 377,97 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)	0,00 €		Amortissement des immobilisations incorporelles	56 413,12 €	64 200,72 €
			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)	-48 866,67 €	-48 866,67 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €		Dépréciation des immobilisations	0,00 €	
Autres	0,00 €	-300,00 €	Autres (7)	0,00 €	
Comptes de liaison investissement (3)	0,00 €		Compte de liaison investissement (3) (8)	0,00 €	
Total II	1 469 439,76 €	1 583 173,12 €	Total I	1 675 035,80 €	1 891 670,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	205 596,04 €	308 496,88 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)	0,00 €	146 993,78 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	77 210,53 €	77 210,53 €
Résultat déficitaire (4)	0,00 €	320 308,78 €	Réserves de compensation des déficits	31 236,18 €	64 083,88 €
Créances glissantes	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (4)	156 600,36 €	
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	9 253,56 €	150 000,00 €
			Provisions pour risques et charges	0,00 €	
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	
			Autres	0,00 €	
Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €		Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	
Total IV	0,00 €	467 302,56 €	Total III	274 300,63 €	291 294,41 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	176 008,15 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	274 300,63 €	0,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	479 896,67 €	132 488,73 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €		Avances reçues	36 520,07 €	36 721,24 €
Avances et acomptes versés	0,00 €		Fournisseurs	168 818,43 €	91 815,49 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	272 236,23 €	342 754,60 €	Dettes sociales et fiscales	18 132,64 €	3 837,00 €
Créances diverses d'exploitation	216 523,96 €	147 751,81 €	Dettes diverses d'exploitation	43 479,10 €	46 859,70 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)			Produits constatés d'avance	23 224,66 €	
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents	1 180,15 €	1 080,15 €
Autres	36 643,95 €	18 864,63 €	Autres	102 029,07 €	46 946,76 €
Compte de liaison d'exploitation	0,00 €		Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	
Total VI	525 404,14 €	509 371,04 €	Total V	393 384,12 €	227 260,34 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	132 020,02 €	282 110,70 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €		Fournisseurs d'immobilisations	0,00 €	
Disponibilités	347 876,66 €	0,00 €	Fonds des majeurs protégés	0,00 €	
Autres	0,00 €		Concours bancaires courants	0,00 €	
			Ligne de trésorerie	0,00 €	
			Intérêts courus non échus	0,00 €	
Compte de liaison trésorerie	0,00 €	0,00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)	0,00 €	
			Compte de liaison trésorerie	0,00 €	149 621,97 €
Total VIII	347 876,66 €	0,00 €	Total VII	0,00 €	149 621,97 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	347 876,66 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	149 621,97 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	2 342 720,56 €	2 559 846,72 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	2 342 720,55 €	2 559 846,72 €

- (1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1
 (2) : PPP = partenariat public privé
 (3) : ESSMS privés seulement
 (4) : Sous contrôle de tiers financeurs

- (5) : ESSMS publics seulement
 (6) : Montant précédé du signe "-"
 (7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
 (8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2022	Réel 2023 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2022	Valeur de l'indicateur pour 2023
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100}}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	0,00%	-0,05%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	0,00	-1 129,82
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	0,00	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	$\frac{\text{Solde créditeur des comptes 28}}{\text{Solde débiteur des comptes 21 correspondants}}$	60,87%	58,72%
Installations techniques, matériel et outillage		56,33%	62,03%
Autres immobilisations corporelles		87,21%	83,75%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		15,86	21,09
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG x 365 j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	21,16	-12,03
Fonds de roulement net global (FRNG)		37,03	9,06
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR x 365 j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	10,19	19,29
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie x 365 j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	26,84	-10,23
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685 x 365 j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	5,96	5,28
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{\text{[Stocks (solde débiteur classe 3)] x 365 j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{\text{(Solde débiteur comptes 41) x 365 j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	35,25	37,28
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{\text{(Solde créditeur comptes 401) x 365 j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62)}}$ ⁽²⁾	39,56	18,77
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{\text{(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	7,34	1,33
5. Autres			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF x100}}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713}}$	4,69%	-4,52%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856) x 100}}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713}}$	0,62%	1,30%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	$\frac{\text{(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x100}}{\text{Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713}}$	5,36%	-8,66%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant

(2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2022	2023
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")	0,00 €	
Solde du compte 41 au 31/12	470 594,38 €	491 011,390 €
CAF/IAF	235 507,95 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	4 730 542,63 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	1 557 443,39 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	901 673,00 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	4 765 758,08 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	5 019 392,38 €	5 117 204,68 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)	4 998 690,95 €	4 911 767,21 €
Marge brute d'exploitation	268 148,32 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	4 998 690,95 €	4 911 767,21 €

EHPAD « LES EAUX VIVES »

EPRD

2024

BUDGET

M22

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9 Contre 0

Abstentions : 0

Date de Convocation : 11/03/2024

Le Conseil d'Administration du CCAS de FREJUS réuni le **27 MARS 2024** sous la présidence de Monsieur le Président, Davis RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, est invité à émettre un AVIS **Favorable**



A FREJUS, le 27 MARS 2024

VU et APPROUVE,
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Handwritten signatures in blue ink, including a large signature at the top left and several others below, some with initials.

